

## QUELS MILIEUX ?

Sont concernés tous les peuplements à dominante feuillue. En particulier :

- **les lisières** : le long des routes, des pistes et en bordure des parcelles (sur bardeaux ou dougues par exemple) ;
- **les bosquets de feuillus** correspondant soit à des boisements anciens (garences, airiaux, anciens parcs à moutons, etc.) soit d'autres îlots de feuillus (groupes de feuillus issus du sous-étage des pinèdes sinistrées) ;
- **les ripisylves\*** de cours d'eau naturels, crastes ou fossés ;
- **les semis, fourrés**, recrus ou accrus installés de chêne, bouleau, etc. ;



- **les formations mixtes**, bosquets ou lisières de feuillus et résineux mélangés.

## QUEL INTERET POUR LA FORET ET LE FORESTIER ?

La diversité des boisements joue **un rôle dans le fonctionnement de l'écosystème de la pinède**.

Par exemple, les bosquets feuillus sont des milieux refuge pour les oiseaux insectivores, consommateurs de chenilles processionnaires (huppe fasciée, mésange charbonnière). Ils accueillent aussi des prédateurs d'insectes ravageurs (parasites de la pyrale du tronc). Les lisières feuillues peuvent avoir un effet de masque qui limite les attaques de chenille processionnaire en bordure de route ou de zone ouverte. Certains composés de l'écorce du bouleau

ont un effet répulsif sur les scolytes.

Les lisières ont un intérêt pour la prévention du risque incendie en créant une interruption dans la continuité des peuplements de pin.

Ces milieux offrent des ressources à la faune et ont un intérêt pour les chasses traditionnelles.

Enfin, ils sont propices au développement de champignons comestibles.

**La surface réservée aux lisières et aux bosquets doit être considérée comme un investissement pour la protection de la forêt de production.**

## QUE FAIRE EN PRATIQUE AU TITRE DE LA CLAUSE DE DIVERSIFICATION ?

> **Prévoir de maintenir ces milieux en annexe des reboisements de production**, lorsqu'ils existent, en les repérant sur le terrain (marquage des arbres à conserver, piquetage...).

**Exemples possibles :**

- Bouquet groupé de chênes issus du sous-étage de la pinède sinistrée par la tempête, que l'on conserve en îlot de feuillus au milieu du nouveau reboisement.
- Accrus de bouleaux installés que l'on conserve au sein du reboisement.

\* Ripisylve : forêt de feuillus riveraine de bord de cours d'eau.



- Ligne de chênes marquant la limite entre deux parcelles (sur un baradeau ou en bordure de craste) que l'on conserve en marge du reboisement.

## Le cas particulier des îlots de pins âgés :

Dans les secteurs très sinistrés, il est possible de conserver et entretenir des petits îlots de pins âgés de plus de 50 ans. La mesure pourra s'appliquer à des pins de plus de 30 ans dans les secteurs où les grands pins ont disparu.

Ces îlots présentent un intérêt pour la nidification de rapaces comme le circaète jean-le-blanc ou le milan noir. Ils ont également un intérêt cynégétique (palombe) et paysager.

>**Renforcer ces milieux** : l'intervention peut se traduire par la matérialisation sur le terrain d'une bande de 10 m ou plus en limite des boisements feuillus existants, que l'on ne reboise pas. La surface des feuillus s'étend alors par régénération naturelle.

### Exemples possibles :

- Extension d'une lisière ou d'une ripisylve étroite.
- Augmentation de la surface d'un bosquet marquant un ancien parc par régénération naturelle à partir des semenciers existants.

>**Compléter une lisière ou un bosquet par enrichissement** : si la densité des arbres est jugée trop faible et que l'on craint de ne pas obtenir de régénération naturelle, il peut être judicieux de prévoir de compléter le boisement par une plantation d'enrichissement dans les trouées (voir fiche n°2).

>**Réaliser des opérations d'amélioration d'un boisement existant** : gestion de la densité par le marquage d'une éclaircie ou d'un balivage. Dans de jeunes accrus, on peut prévoir le marquage de cloisonnements ou une mise en bande.

>Conserver les peuplements pendant cinq ans au moins, sans coupes autres que celles éventuellement prévues dans le projet de diversification.

Dans toutes ces opérations, toujours anticiper sur la gestion de l'interface avec le peuplement de pin maritime. Une délimitation claire du projet est indispensable. Prévoir, en particulier, une bande suffisante pour permettre les manœuvres des tracteurs en bout de rang (tournières de 7 à 10 m de large), ou la circulation.

## QUE PEUT-ON FAIRE AU-DELÀ DU PLAN CHABLIS ?

>Conserver des feuillus en sous-étage des peuplements de pin nouvellement créés, qu'ils soient préexistants ou installés spontanément après le reboisement.

>Améliorer la qualité sylvicole des peuplements feuillus.

>Conserver les îlots de pins adultes au-delà de l'engagement de 5 ans lié aux aides.